

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2293

présenté par
M. Alfandari

à l'amendement n° 2040 de M. Dive

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--